

MARS 1964

Approche socio-économique d'Anjouan

LE travail que l'on va lire constitue le fruit d'une enquête ethnographique, sociologique et économique organisée par la division des sciences humaines de l'O.R.S.T.O.M. à la demande du ministère d'Etat chargé des territoires d'outre-mer de 1960 à 1961 (1).

Cette enquête aboutit à la réalisation de quatre études complémentaires :

- 1° Ethnographie « classique » de deux villages, l'un M'Jimandra sur le littoral Nord-Ouest de la baie d'Anjouan, l'autre Ongoujou, dans la presqu'île de Nioumakélé, au Sud de l'île ;
- 2° Sociologie urbaine de la capitale, Mutsamudu ;
- 3° Etudes de séries de budgets familiaux à Mutsamudu et à Ongoujou ;
- 4° Monographie d'une région de domaines de plantation : Patsi.

Ces études avaient été précédées d'une tournée générale de prise de contact à Anjouan et dans les autres îles de l'Archipel des Comores. Elles furent menées avec interprète, apprentissage de la langue, informateurs et insertion du chercheur dans la vie de la société comorienne. Nous ne saurions trop remercier, ici, toutes les personnes qui, à Anjouan et dans les autres îles, nous ont accueilli, et sans lesquelles ce travail n'aurait pu voir le jour.

Après une introduction générale, l'analyse socio-économique est menée à partir de la description de trois « ter-

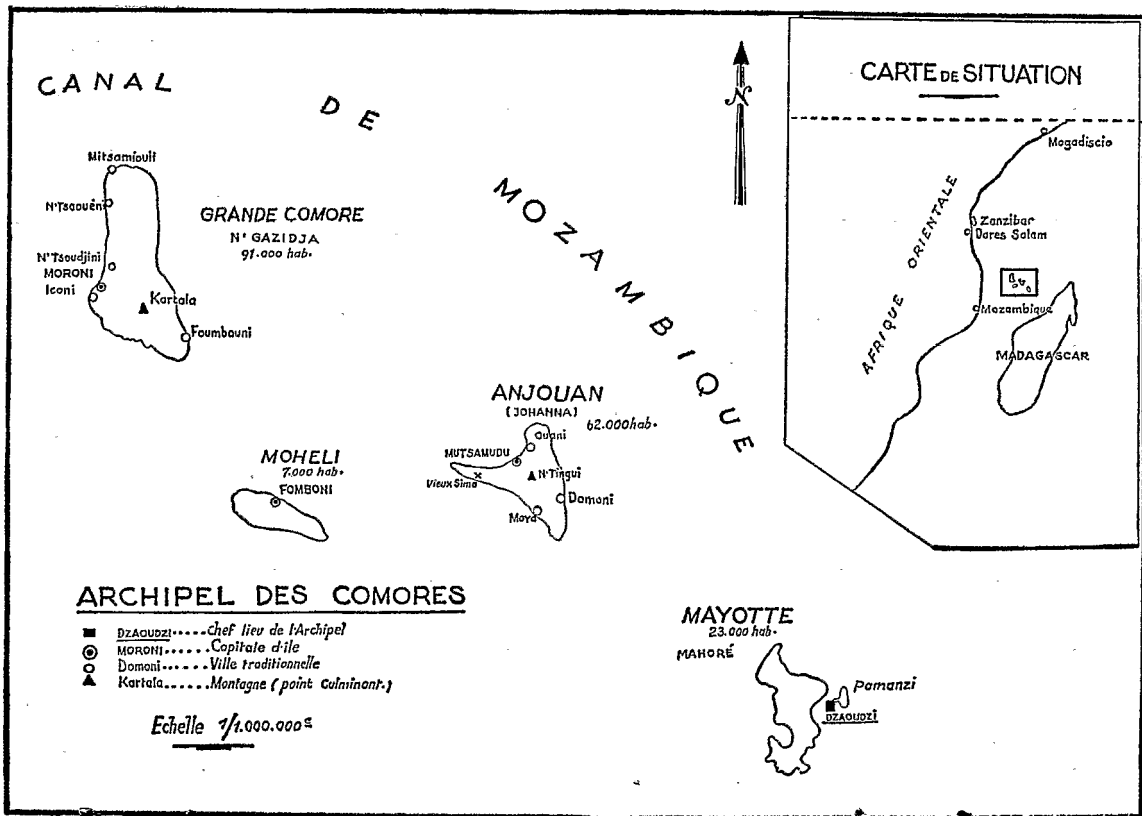
(1) O.R.S.T.O.M. : Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, établissement public français, Paris.



O. R. S. T. O. M. Fonds Document

N° :

Cote :



rains » dont chacun réalise un type particulier des conditions de vie paysannes : ils constituent les différents modèles socio-économiques valables pour l'île entière. Le faible niveau de vie de la population, que le surpeuplement et la croissance démographique actuelle sont susceptibles de faire empirer, est confronté au fonctionnement actuel de l'économie et de la société; les conditions d'un développement possible sont alors envisagées en conclusion.

* * *

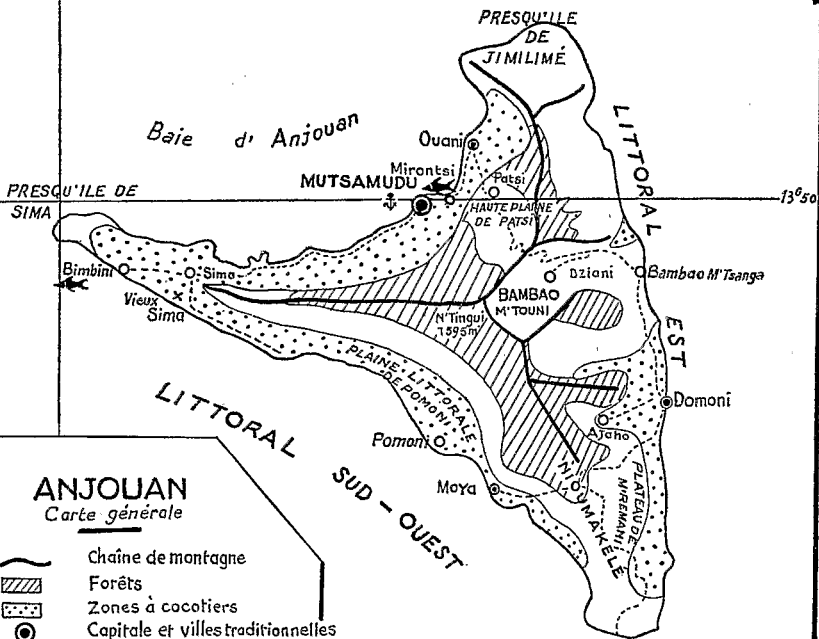
Introduction

Anjouan est l'une des quatre îles qui constituent l'archipel des Comores, situé dans la partie nord du canal de Mozambique, à mi-chemin de Madagascar et de la Côte orientale d'Afrique (2).










D'origine volcanique, au sol riche mais au relief très tourmenté limitant sérieusement l'espace agricole, baignant dans un climat tropical chaud et pluvieux, elle offre à l'homme une gamme de ressources végétales venant surtout d'arbres fruitiers et que celui-ci peut obtenir sans gros efforts : noix de coco, bananes, mangues, fruits à pain, jacques. Elle supporte aussi un éventail de productions vivrières acclimatées par les habitants : manioc, ambrevade, taro, patates, riz et, si le relief ne permet pas l'existence de pâturages étendus et d'un élevage important, la mer est poissonneuse, mais les techniques, rudimentaires, empêchent, semble-t-il, l'homme d'en tirer tout le parti qu'il pourrait.

La population est nombreuse. Les traits anthropologiques les plus grossièrement consignés — teint foncé, cheveux crépus ou en « grains de poivre », nez épaté, crâne souvent

(2) Les autres îles de l'archipel des Comores sont : La Grande-Comore, Mayotte et Mohéli. Les Comores appartiennent à l'aire de civilisation swahili qui s'allonge sur le littoral de l'Afrique orientale de Mogadiscio à Zanzibar.



ANJOUAN
Carte générale

-  Chaîne de montagne
-  Forêts
-  Zones à cocotiers
-  Capitale et villes traditionnelles
-  Autres localités
-  Routes
-  Port
-  Village de pêcheurs
-  Site ancien

Echelle: 1/250.000^e.

allongé, membres grêles — donnent à penser dès l'abord que le fond de la population est africain. La langue parlée comorienne, avec sa variante anjouanaise, est parente du swahili. Parallèlement, cohabitent des gens au teint plus clair ou très clair, aux cheveux allant du lisse au crépu, parfois aux traits sémitiques plus ou moins accusés.

Les traditions conservées oralement jusqu'à nous ou consignées à plusieurs reprises depuis le dernier quart du XIX^e attestent l'installation d'Arabes et de Chiraziens dès le quinzième siècle. On peut les tenir pour les protagonistes de l'Islam aux Comores. Elles indiquent aussi que d'âge en âge des immigrants arabes, zanzibarites, yéménites, irakiens ou autres sont venus s'établir dans les îles où ils occupaient des fonctions de roi ou de ministres. C'est parmi eux que se déclaraient les sages et les lettrés. Il s'est ainsi constitué une aristocratie détenant la puissance religieuse et politique, la terre, la culture, la science et les arts, et habitant dans les villes de pierre aux rues tortueuses, entourées de remparts. Il y en a ainsi quatre à Anjouan : Domoni, Mutsamudu, Ouani, Moya. Cette classe noble s'est perpétuée jusqu'à nos jours (3).

La vie matérielle de cette classe reposait, pour la collecte des fruits, la pêche, l'agriculture vivrière, la construction des maisons, l'exécution des services domestiques sur le travail d'une main-d'œuvre servile amenée d'Afrique. La traite des esclaves était générale dans cette partie de l'Océan Indien; la Cour de Tananarive avait des esclaves mozam-

(3) Les expressions qui sont utilisées dans ce travail telles que « classe noble », « classe urbaine », « classe des propriétaires terriens », etc... désignent la réalité sociale représentée par les grandes familles des trois villes de Mutsamudu, Domoni et Ouani. Elles se disent d'origine arabe, ont un nom, se prétendent *nobles* et sont acceptées comme telles par les autres groupes sociaux. Elles possèdent l'essentiel des terres qui ont le statut de propriétés coraniques d'héritage et exercent dans la société comorienne les fonctions de direction qui échoient à celle-ci : religion, commerce comorien, écoles coraniques, navigation et commerce par boutres (5), administration publique sous le commandement des fonctionnaires français, cadres comoriens des entreprises de plantation, autorités politiques du Territoire. Elles ont des intérêts communs, une mentalité commune, une conscience de classe. Elles constituent une classe.

biques qui furent libérés en 1874 (4). Cette main-d'œuvre habitait dans des paillotes soit à la ville dans un quartier *intra muros* ou « en faubourg », hors des murs, soit sur les terres des propriétaires nobles. La disposition actuelle de l'habitat présente encore de tels colivages qui demeurent inscrits dans le paysage.

Des aventuriers vinrent au cours des âges se fixer aux Comores. Au milieu du XIX^e siècle l'un d'entre eux créa, avec de la main-d'œuvre servile, une plantation dans une plaine littorale du Sud-Ouest de l'île, à Pomoni (6). Un peu plus tard, le roi d'Anjouan (7) se lança dans les spéculations coloniales et se créa, avec de la main-d'œuvre servile, une plantation de canne à sucre sur la côte Est, à Bambao M'Tsanga. Une mauvaise gestion, et peut-être, une crise de la canne à sucre, à la fin du siècle dernier, ruina le souverain que des entreprises coloniales s'offraient à renflouer en rachétant le domaine. Avec un sol riche, un climat tropical chaud et humide, une main-d'œuvre servile assez abondante, l'île se prêtait au développement des productions industrielles et à l'investissement de capitaux dans les plantations. Cette nouvelle forme d'économie sur une population qui, mise à part une petite classe urbaine, reste essentiellement rurale, s'est perpétuée jusqu'à nos jours (8).

(4) Kabary de Rainilaiarivony premier ministre et Commandant en chef de Madagascar, le 2 octobre 1874.

(5) Boute :: petit voilier d'origine arabe ou indienne qu'on rencontre aux mains des navigateurs autochtones aux Comores, sur la côte orientale d'Afrique et dans le Nord-Ouest de Madagascar, de Majunga à Diégo-Suarez.

(6) Sunley qui obtint la concession de Pomoni fut d'abord le commis d'une factorerie anglaise installée au milieu du siècle à Mutsamudu.

(7) Abdallah III, l'avant-dernier sultan d'Anjouan.

(8) Le recensement démographique effectué par M.N.S.E.E. en 1958 donne pour Anjouan une population totale de 61 815 habitants. La classe urbaine est concentrée dans les quatre villes traditionnelles : Mutsamudu, Domoni, Ouani, Moya. Encore, un quartier de Domoni, comme un, aussi, de Ouani, est-il peuplé de ruraux, et la proportion est plus forte encore pour Mutsamudu dont la position de capitale administrative, industrielle et commerciale, incite les ruraux sans travail à venir s'embaucher pour quelque temps dans la ville. On comptera, à défaut de précision, les populations respectives de ces différentes villes comme urbaines, mais le total obtenu (12 038) doit être pour ces raisons diminué des deux-cinquièmes. On obtient alors une proportion de 88 % de ruraux. En fait, ce chiffre est légèrement

L'île, avec une superficie de 40 000 hectares et une population de 62 000 habitants (9), constitue le modèle même d'une petite économie tropicale surpeuplée spécialisée dans les productions destinées à l'exportation pour les marchés lointains d'Europe occidentale ou d'Amérique du Nord. A la hiérarchie sociale traditionnelle, coiffée par la royauté, s'est juxtaposé et superposé, à l'abolition de celle-ci, l'édifice économique construit par les colons et les firmes, l'ensemble étant couronné par les rouages locaux de l'administration française. Il existe ainsi actuellement à Anjouan deux entreprises européennes exploitant les grands domaines de colonisation agricole d'Anjouan à l'aide de travailleurs originaires des villages (10). En outre, des commerçants indiens, originaires de Bombay, musulmans, et établis depuis plusieurs générations dans l'archipel, effectuent le colportage des produits paysans destinés à l'exportation : vanille, coprah, girofle (11), d'ailleurs en concurrence avec les firmes et, pour la vanille, avec des colons qui ont abandonné l'agriculture, et un négociant comorien. De plus, ces commerçants indiens importent en concurrence avec les firmes et quelques boutiquiers de Mutsamudu, du riz, des étoffes et les autres objets du commerce comorien pour les petites boutiques de ville et de brousse.

supérieur parce que les habitants de Moya n'ont pas de propriétés qu'ils fassent cultiver, n'ont qu'un terroir de « réserve » et sont cultivateurs ou métayers, ou ouvriers agricoles de firme.

- (9) La superficie exacte de l'île est de 42 000 hectares et la population de 61 815 habitants. La densité humaine au kilomètre carré est donc de 146 habitants.
- (10) Les deux sociétés de plantations sont la *Société Comores-Bambao* (S.C.B.) et la *Société de Nioumakélé* (NMKL). La carte relative à la structure agraire à Anjouan montre la localisation des différents domaines des deux sociétés, Est, Centre et Sud-Ouest pour la S.C.B. et Sud pour la NMKL. — Il existe à Anjouan d'autres sociétés commerciales, mais c'est aux deux premières compagnies que les autochtones et les Européens réservent le vocable de « Sociétés ».
- (11) La vanille est une orchidée, d'origine américaine essentiellement consommée en Europe et aux Etats-Unis, et dont Madagascar est le principal producteur de gousses (600 tonnes). Les Comores produisent environ 100 tonnes. Le coprah est la chair de la noix de coco séchée. Il est employé comme oléagineux.

Aspects régionaux de la vie paysanne

L'insularité, un climat tropical chaud et humide, des traits essentiels de la vie matérielle telle une « civilisation du cocotier » (12), l'usage d'un langage commun, la prédominance de l'Islam, la colonisation par de grandes entreprises et la domination politique française constituent les éléments qui font d'Anjouan une unité, unité sentie et vécue par les habitants.

Ces facteurs mis à part, le relief très compartimenté, la pluralité des origines ethniques, qui se marque par des différences anthropologiques et culturelles, font que l'on se trouve en présence d'une juxtaposition d'éléments géographiques, économiques et culturels différents. A part les villes, centres d'unité sinon économique, du moins religieuse, et de domination sociale traditionnelle, le pays se résoud en petites régions naturelles plus ou moins fertiles, où la structure agraire et les structures sociales sont variables, où la présence des dominations traditionnelles ou modernes ne pèsent pas également sur les habitants, où les genres de vie et les niveaux sont divers.

Aussi n'est-il pas inutile d'envisager la vie matérielle des paysans dans le cadre de la petite région où ils vivent. Parmi celles-ci, trois ont été retenues pour la description des situations paysannes dans l'île entière : Patsi, Sima, Nioumakélé.

Patsi est une cuvette intérieure dépourvue de cocotiers, occupée par les plantations de sisal de l'une des grandes entreprises : trois pauvres villages y sont installés dont celui de Patsi même qui est enclavé dans le domaine de la firme. Le genre de vie d'une partie des habitants est celui des salariés d'entreprise.

Les villages du littoral de la baie d'Anjouan et la presque île de Sima sont, en grande partie, occupés par des propriétés comoriennes. Situés en climat humide et chaud,

(12) H. ISNARD, « Les Comores », *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 2, Bordeaux, 1953.

(13) Compte non tenu de la décentralisation opérée par la loi-cadre de 1956 et le récent statut d'autonomie (1961).

ils sont entourés de toute part par les cocotiers et les cultures traditionnelles. Les habitants de Sima sont réputés avoir un des niveaux de vie les plus à l'aise parmi les populations d'Anjouan. Cette région est aussi une zone de grande propriété citadine.

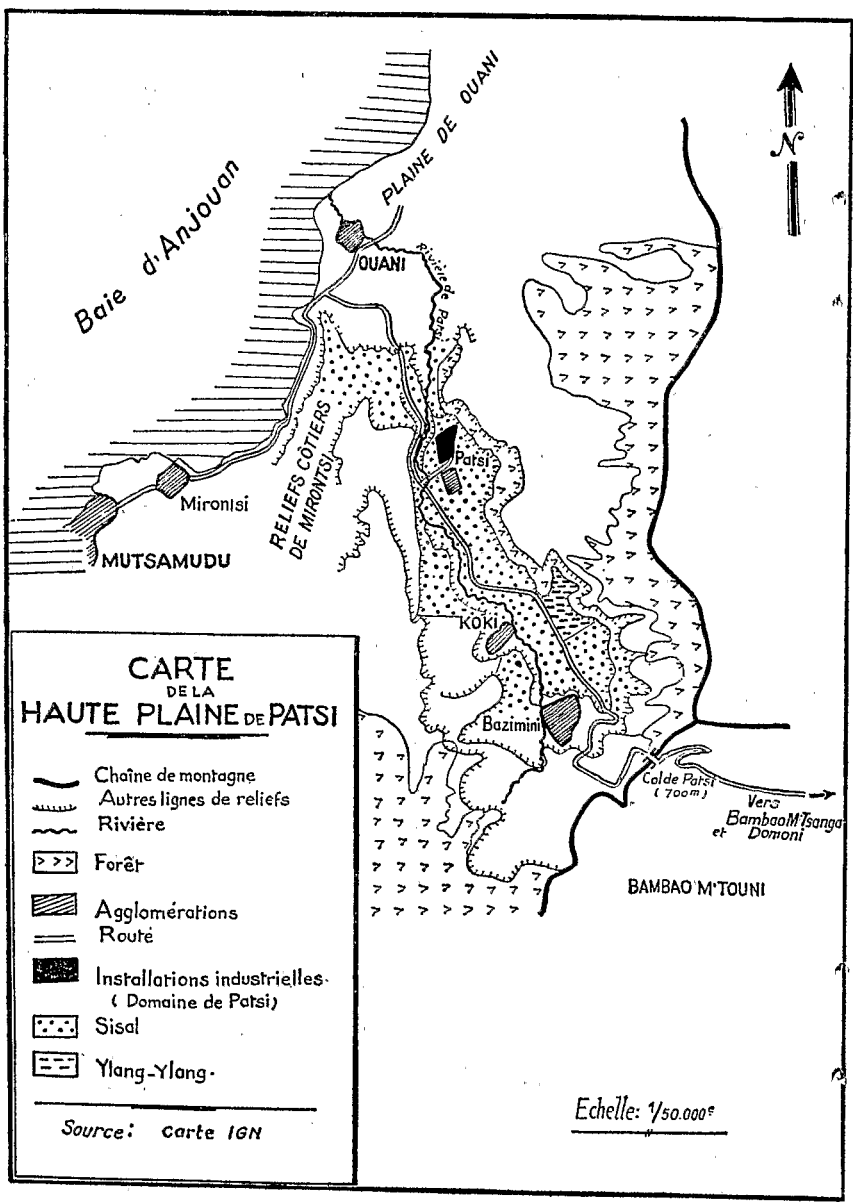
Nioumakélé, au Sud d'Anjouan, est la plus peuplée des régions d'Anjouan. La Société du domaine de Nioumakélé y est installée ; les « hauts » (14) très frais, sont habités par des populations réputées avoir un niveau d'existence misérable.

Il est profitable d'appréhender cette étude socio-économique par l'approche des milieux paysans dont on se propose de décrire la vie matérielle. Pour être cernée d'assez près, l'approche doit porter sur des unités qui sont choisies à titre d'échantillon (15) dont on aborde simultanément la connaissance par la géographie, l'ethnologie, la sociologie, l'économie. On prête attention aux liens qui attachent les hommes à l'espace sur lequel ils vivent, à la culture du groupe dont ils font partie, au réseau des relations sociales au milieu duquel ils sont placés. Les traits qui caractérisent la condition économique des groupes humains étudiés apparaissent alors en même temps que les relations qui lient les phénomènes économiques à la géographie, à la société et à la culture.

(14) Le terme de « hauts » recouvre à Anjouan, comme dans les autres Comores, et dans d'autres îles également (à la Réunion, par exemple) une double acception ; géographique, en ce sens que les « hauts » des îles connaissent des ressources naturelles différentes des zones côtières ; humaine, parce que les populations qui habitent les « hauts » sont souvent culturellement et ethniquement différentes des autres. A Anjouan, les « hauts » sont constitués par des forêts et des prairies ; l'exiguïté de l'espace agricole est tel que les terres sont souvent cultivées aussi intensément que dans la zone côtière, mais les cocotiers en sont absents.

Au point de vue humain, les « hauts » sont occupés par des populations culturellement originales par rapport aux habitants des villes et des villages côtiers.

(15) Le terme « d'échantillon » a été pris sans aucune acception statistique, dans un sens proche de celui du traducteur de R. BENEDICT, *Patterns of cultures*. (échantillons de civilisations).



Baie d'Anjouan

PLAINE DE OUANI

OUANI

Mironisi

MUTSAMUDU

RELIEFS CÔTIERS DE MIRONISI

Patsi

KOKI

Bazimini

Colde Patsi (700m)

Vers BambaoM'Zanga et Domoni

BAMBAA M'TOUNI



Patsi

La « plaine » de Patsi constitue une des unités naturelles que l'architecture volcanique a édifiée à Anjouan. Elle fut, en outre, de tout temps, « le point de passage obligé » reliant la côte Nord d'Anjouan au littoral Est, unissant les deux grands foyers urbains, économiques et culturels traditionnels de l'île, Mutsamudu et Domoni. Elle se présente sous la forme d'un bassin allongé nord-ouest, sud-est, d'altitude moyenne (300 à 500 mètres) et fermé en aval par un seuil rocheux qui domine la plaine d'épandage de Ouani.

Les parois, dont les parties les plus hautes sont à la verticale, sont encore, pour les plus élevées, drapées de forêts, mais seulement dans la partie amont ; en aval, le tapis forestier qui devait séparer le cirque de Patsi des reliefs côtiers de Mironsi et Mutsamudu a disparu, les champs s'élevant à l'assaut de la montagne. L'observation, la photographie, témoignent de cultures sur des pentes bien supérieures à vingt-cinq pour cent, le paysage en donnant immédiatement la raison, avec la totale occupation des parties basses par les cultures industrielles de la Société de Bambao, l'une des deux grandes entreprises européennes de plantation d'Anjouan, l'existence d'assez gros villages, les champs des habitants commençant dès la rupture de pente entre ce qui constitue le fond du cirque modelé par les affluents de la rivière de Ouani et les versants abrupts.

Le climat est caractéristique de cette unité morphologique qui fait partie de la région sèche de la pointe Nord-Est par opposition au climat plus humide de la côte Nord de Mutsamudu, et plus encore du cirque voisin de Bambao M'Touni. Les sols originellement riches supportent depuis des décennies ylang-ylang et surtout sisal (16). Trois villages oc-

(16) L'ylang-ylang, *Cananga odorata*, est un arbre à fleurs odorantes originaire d'Asie tropicale et cultivé en Indonésie, à Madagascar et aux Comores comme plante à parfums. Les fleurs, ramassées par les paysannes et distillées dans les usines des firmes européennes aux Comores, donnent des parfums utilisés, notamment, en France par les parfumeurs de Grasse.

Le sisal, *A. fourcroyides*, est une agave originaire du Mexique dont les fibres sont utilisées en corderie. A Anjouan, il existe des usines de défibrage du sisal, mais les fibres fabriquées sont exportées brutes.

cupent le fond du cirque : Patsi, Koki, Bazimini, dont le premier est généralement qualifié de « village d'entreprise ». Ce qui signifie qu'il a été, sinon créé, du moins organisé par l'entreprise exploitant les cultures industrielles en place dans les parties les plus basses de la plaine.

On ne possède pas d'indication sur l'ancienneté du peuplement, une partie étant liée à l'existence d'une colonisation agricole de grands domaines nécessitant de la main-d'œuvre. Patsi fut créé par un étranger (17) à qui le sultan d'Anjouan avait, dans le milieu du XIX^e siècle, concédé ce domaine en contrepartie de services réels ou supposés. On ne sait si les ancêtres des habitants actuels de Patsi furent amenés là pour fournir de la main-d'œuvre, ou s'ils étaient déjà installés sur place. De toute façon, les habitants du village de Patsi sont, pour les gens de Mutsamudu (et non pas seulement pour les nobles), des « esclaves ». Les habitants installés dans un village enserré de toute part par un domaine de firme et ses cultures industrielles parlent généralement volontiers, dans ce cas, de dépossession, mais celle-ci n'est pas prouvée de ce fait ; ce n'est pas parce que la conjoncture démographique réduit le rapport du terroir cultivé au volume de la population et accroît la pression en bordure des domaines des Sociétés, que l'on est en droit de parler d'appropriation. Il y a là un état de droit que l'on connaît mal et qui ne coïncide pas avec un état de fait qui, lui, pose des problèmes urgents : la surpopulation, et le manque de terres cultivables (18).

Quant aux deux autres villages, ils ne font que souligner ces deux faits déjà énoncés : origine servile de la population, enserrement des villages par le domaine de la firme et le rejet de leur terroir sur la périphérie du bassin, avec ce trait supplémentaire propre aux villages d'altitude à Anjouan

(17) Un médecin américain, le docteur Wilson.

(18) Le terme de « domaine » est souvent employé à Anjouan pour désigner les plantations des deux Sociétés de plantation : S.C.B. et NMKL. Le terme est aussi utilisé plus précisément pour désigner une unité d'exploitation de la firme. Ainsi, la S.C.B. se composa de sept domaines : Bambao, Dziani, Patsi, Ouani, Pomoni, Sima, Wimbi et la N.M.K.L. de quatre : Ajaho, Bandamadji, M'Rémani, Moya.

de la « descente » de l'un d'eux et de son installation sur un site moins élevé, plus près du grand axe de communication, au voisinage des plantations. Ce fait ne modifie en rien la structure agraire ni l'espace agricole du village, mais il a pour effet, dans ce pays montagneux, de rendre plus difficile, à cause de l'éloignement de l'habitat, l'exploitation du terroir. Il implique un resserrement des liaisons géographiques avec la ville dans un pays où la ville apporte peu de choses à la campagne, si ce n'est l'emploi d'une main-d'œuvre domestique (19) : il implique aussi un desserrement des liens entre le village et son terroir ; dans cet ordre d'idées, les exemples ne manquent pas dans l'île, de tels déplacements de l'habitat qui peuvent aboutir peu à peu à l'abandon des « hauts », et à leur sous-exploitation dans un pays où la terre cultivable est trop rare.

Dans la plaine de Patsi, les sujets économiques sont constitués par la firme d'une part, les paysans des trois villages précités de l'autre. Dans le passé, la famille royale et les habitants de la ville de Ouani ont eu un rôle économique également : d'une part, c'est le sultan qui a concédé

(19) Une ville traditionnelle à Anjouan est illustrée par l'exemple de Domoni. Les habitants nobles sont propriétaires, maîtres coraniques dans la ville même, chefs religieux. Ils forment aussi une partie des cadres administratifs comme secrétaires, chefs de canton, instituteurs, et exercent à Domoni même, à Mutsamudu ou en brousse. Ils sont commerçants en ville. Ceux qui ne sont pas nobles sont métayers, journaliers, sur les terres des propriétaires, travailleurs au domaine d'Ajaho. On a l'impression que la ville vit repliée sur elle-même avec les terres qui dépendent de ses habitants.

A Mutsamudu, le phénomène est moins net parce que la ville constitue un marché de produits et de travail pour les habitants de la campagne. Mais le gros appareil commercial qui pour 5 000 habitants comprend près de 200 boutiques, « hôtels » et boutiques-ateliers anjouanais dessert uniquement la ville. Les paysans vont vendre leurs produits aux commerçants indiens installés dans la ville et s'approvisionnent aux boutiques comoriennes de villages liées elles-mêmes aux Indiens. Mises à part les possibilités d'embauche comme domestiques, les habitants des villages peuvent s'employer au port, aux travaux publics, comme plantons des services administratifs, etc... à l'occasion d'activités qui sont localisées dans la ville parce que celle-ci est au centre de l'impact européen à Anjouan (Mutsamudu est capitale administrative, siège commercial des deux grandes Sociétés de plantation et des autres firmes, port d'Anjouan).

le domaine sur lequel il possédait des droits et, d'autre part, à l'égard des collines actuellement couvertes de sisal qui limitent la plaine vers le nord-ouest et descendent vers Ouani, les habitants de cette ville parlent d'expropriation de la part de l'entreprise.

Toutefois, rien ne subsiste de cette ancienne structure foncière, l'essentiel de la cuvette étant occupé, pour le présent, par l'entreprise, et les pentes périphériques par les terroirs des villages.

On est alors en présence d'une structure de domination qui porte sur les activités de production et s'exprime sur les paysans dominés par la possession du sol et le contrôle de l'emploi dont il apparaît que ces deux éléments, au niveau des villages de la cuvette, sont inélastiques, tandis qu'ils ne le sont pas au niveau de la firme dominante (20).

La possession des terres

Les villageois attribuent à la dépossession des terres dont ils estiment être les victimes la condition misérable dans laquelle ils vivent ; les gens de Mirontsi (village voisin hors de la cuvette, sur le littoral) vivraient mieux parce qu'ils disposent des ressources de la mer et qu'ils ont des terres. Le manque de terre engendre une frustration qui trouve son aliment dès les abords du village, soit que celui-ci soit

(20) Le concept de *domination* a été développé par M. Fr. PERROUX. Voir, à ce sujet, les *Cahiers de l'I.S.E.A.* et la revue *Economie appliquée*. M. R. BARRE donne dans « *Thémis* », *précis d'économie politique*, tome I, P.U.F., Paris, 1958, un résumé des développements de M. Fr. PERROUX. L'on s'efforce d'appliquer le concept aux rapports qui s'établissent entre unités qui ne sont pas de même nature, ni par la composition, ni par les motivations de leur comportement économique ; une entreprise d'une part (la « firme » de MM. Fr. PERROUX et R. BARRE) ; un ensemble de communautés villageoises d'autre part. Le terme de « domination » n'a rien de péjoratif, il peut avoir selon ses modalités des effets heureux ou malheureux sur l'économie d'une région. La notion de *structure* qui est utilisée ici est celle qui est définie par M. Fr. PERROUX (Fr. PERROUX, *Cours d'économie politique*, tome I, p. 228) à propos d'une unité économique : « La structure d'une unité économique est l'ensemble des proportions et relations qui caractérisent cette unité dans des conditions et à un moment donné ».

purement et simplement encerclé, soit que la limite du domaine soit très proche, à dix ou vingt mètres des dernières cases.

La plupart des gens de Patsi et, dans une proportion moindre, des deux autres villages, sont coupeurs de sisal ou employés à l'entretien des ylang-ylang, des jeunes plants de café et de cacao ; d'autres sont employés à l'usine de défibrage de sisal. Les deux villages enquêtés ont donné, en dépit des variations de salaires dues aux catégories professionnelles, à la nature du travail effectué, un taux indicatif de 1450 Frs par travailleur salarié et par mois (21). Il convient d'ajouter au travail de l'homme celui de la femme, pour le ramassage des fleurs d'ylang, des enfants, pour la coupe du sisal. Une femme peut rapporter dix à quinze kilogs de fleurs d'ylang par jour, qui lui sont payés, d'après l'enquêteur, 60 à 90 Francs (six francs au kilog, d'après la firme).

Toutefois, il ne s'agit pas là de revenus fixes à cause du caractère saisonnier des gros travaux agricoles, de la coupe et du défibrage du sisal. La cueillette des fleurs pour les parfums, ylang en particulier, est plus régulière. Le travail du sisal dure à peine cinq à six mois par an, la coupe a lieu de juin à novembre. Les ylang occupent les femmes dix à quinze jours par mois, et ce, durant toute l'année. Les gens des autres villages connaissent le même chômage saisonnier, mais avec cette différence que, seule, une partie d'entre eux travaille au « domaine ». A Koki, quelques-uns travaillent au domaine, d'autres au Service de l'Agriculture, aux pépinières, ce sont des travailleurs occasionnels qui n'ont pas de terres, une trentaine à peu près.

En revanche, les habitants de ces villages se livreraient à des cultures de spéculation, vanille et café, qui entrent dans le circuit habituel de commercialisation qui est étranger à la firme, mais au sein duquel celle-ci s'insinue depuis la campagne de vanille de 1961.

Il est permis d'avoir des doutes sur ces affirmations. La production de café doit être des plus modestes car, à l'échelon des exploitations anjouannaises, il n'y a pas de ca-

(21) Dans la suite de ce travail, il s'agira toujours de francs C.F.A.
Un franc C.F.A. vaut 0,02 francs 1963.

féières ; la plante est cultivée dans la cour attenant à la maison qui, dans le cas de la cuvette de Patsi où l'habitat est en ordre serré, mesure vingt mètres sur vingt, au milieu de beaucoup d'autres plantes : taro, canne à sucre, poivre, tomates, aubergines, manioc le cas échéant, etc., qui servent essentiellement à la consommation familiale (22).

Dans ces conditions, l'essentiel des ressources paysannes est constitué par les cultures vivrières et les revenus procurés par le travail à la firme. Ce sont les deux variables du niveau d'existence des paysans de cette région, et il apparaît qu'elles ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, mais qu'elles jouent de façon antagoniste.

Les effets joints de la limitation des terres et de l'emploi

Patsi présente le modèle d'une petite région géographique humaine et économique commandée par l'activité d'une firme. C'est la firme qui possède la quasi-totalité des terres cultivables de la plaine, de telle sorte qu'elle rejette les terroirs des villages sur la périphérie. Comme elle constitue la seule source d'emploi permanente pour les paysans de la région et que les possibilités d'emploi dans les zones voisines sont quasiment nulles du fait de leur surpeuplement, elle détermine par sa demande de travail le niveau de l'emploi de toute la région, et, par voie de conséquence, l'essentiel des revenus. Si un calcul économique était effectué, il montrerait que la masse des revenus versés est faible eu égard à l'importance de la population de la région, et à l'extension en surface du domaine sociétaire cultivé, ceci pour deux raisons : — le faible niveau de l'emploi ; — les faibles taux de salaires (23). Par la possession des

(22) Ces données résultent d'interviews préliminaires à l'organisation d'une enquête socio-économique par questionnaire. Elles ont été recoupées au cours de tournées successives et se sont avérées exactes. Ce mode d'enquête trouve sa limite moins dans la valeur des déclarations des informateurs, qui sont beaucoup plus près de la vérité que l'on ne l'insinue souvent, que dans leur manque d'horizon intellectuel, une certaine absence du sens des proportions et des quantités.

(23) Le salaire minimum interprofessionnel garanti fixé par arrêté de 1959, du Chef du Territoire des Comores, est fixé à Anjouan à 10,50 francs CFA de l'heure. En outre, le paiement des manœuvres

terres et le contrôle de la demande de travail, la firme « domine » l'espace agricole et le niveau de vie des villages dont une partie des hommes n'a d'autres ressources que de chercher ailleurs sa subsistance.

Patsi paraît constituer une des régions les plus pauvres de l'île bien que la pression démographique répartie sur l'ensemble de la cuvette y soit plus basse qu'ailleurs, à Nioumakélé, par exemple.

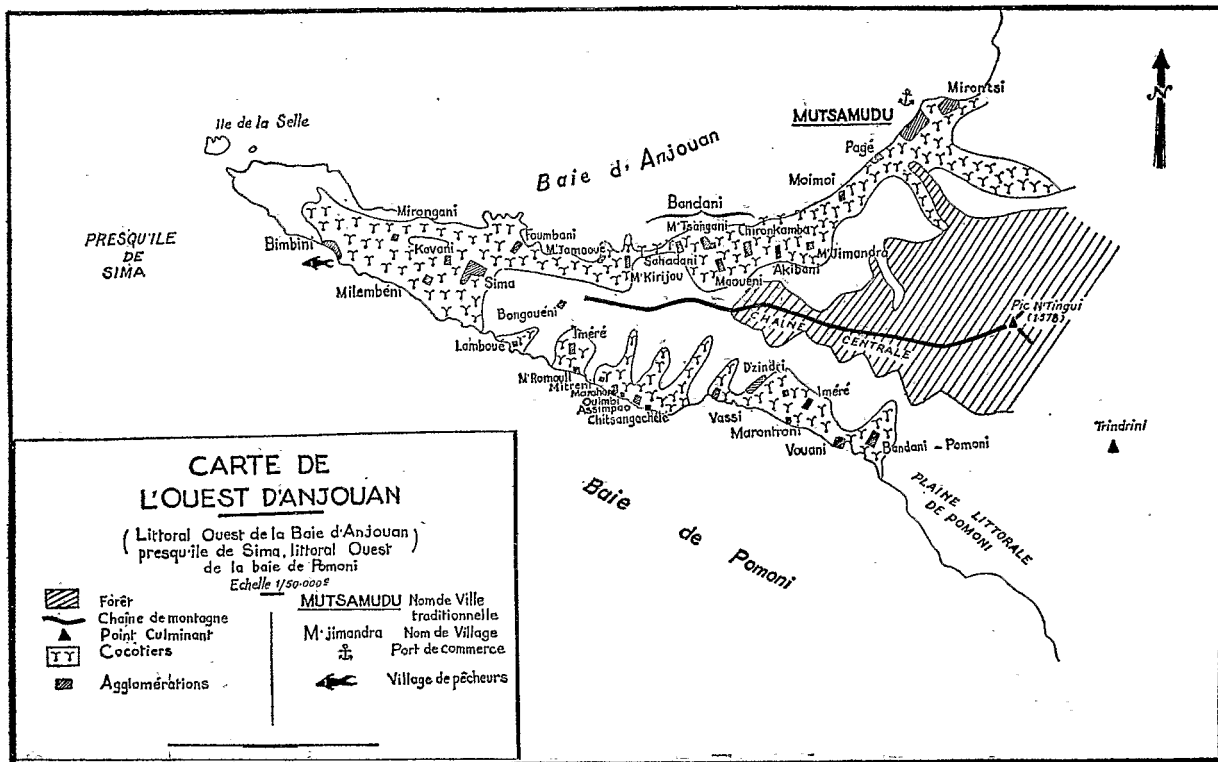
Les différences de rendement et de rapport semblent militer en faveur des cultures industrielles menées par des unités de production de grandes dimensions. Mais il faut que les méthodes de ces grandes unités soient productives et basées sur le plein emploi et la rémunération équitable des facteurs de production. Le vice fondamental des grandes unités existant actuellement à Anjouan, est que, par nature, elles doivent rechercher un profit au moindre coût, alors qu'une population nombreuse a des besoins à satisfaire. Le plein emploi devrait permettre d'accorder les deux impératifs du profit et des besoins dans un pays où, comme à Anjouan, existe un déséquilibre fondamental des facteurs de production : la rareté des terres conjuguée à la pléthore de l'offre de travail.

L'Ouest d'Anjouan

Plus on va vers l'Ouest, plus le climat se dessèche, mais relativement cependant ; la rareté de l'eau comparée à son abondance dans la partie centrale de la baie d'Anjouan, se faisant sentir au niveau des besoins humains, de la consommation familiale en particulier, mais non sur le paysage végétal qui, à peu de chose près, reste identique à lui-même (24).

sur les domaines de plantations et les chantiers du Service de l'Agriculture se fait à la « tâche » de six heures par jour, ce qui correspond à une durée moyenne de 36 heures de travail par semaine dont fait état, pour 1960, le rapport officiel de l'Inspection territoriale du Travail.

(24) Cela n'est pas absolument exact pour l'extrémité de la presqu'île qui montre une végétation d'apparence xérophile.



La chaîne centrale, arête aigüe qui, depuis le point culminant du N'Tingui, partage en bissectrice la partie ouest d'Anjouan, s'abaisse progressivement et se résoud, à partir de Sima, en un ensemble de collines aux cônes plus ou moins réguliers, parfois en forme de croissants posés sur une plateforme qui surplombe la mer de 100 à 200 mètres d'altitude, et qu'entaillent de part et d'autre une dizaine de torrents perpendiculaires à la côte.

L'unité du paysage végétal avec la région de Mutsamudu, à base de cocotiers, postule l'identité des ressources offertes à l'homme qui exploite l'espace : même gamme de plantes cultivées dans leur superposition caractéristique sur une même terre ; cocotiers qui dominent l'ensemble, puis girofliers et bananiers en dessous, les grandes ambrevades, les maniocs, les embériques, les vohêmes ; à quelques dizaines de centimètres du sol, le riz piqué de maïs et, enfin, courant à même la terre, les patates (25). Même entremêlement inextricable de cultures ; seuls les girofliers qui demandent de l'air et surtout font de l'ombre, compromettant ainsi les autres cultures, créent des zones à part où, cependant, dans les interstices, ne manquent pas de venir se glisser pieds de bananiers ou ambrevades.

Même techniques de production, agriculture pauvre en outils (26), dépourvue d'instruments aratoires, qui ne con-

(25) Ambrevades, embériques, vohêmes : diverses variétés de féculents qui se présentent sous forme de graines analogues à des pois ou des haricots, et sont consommées cuites, bouillies ou en sauce.

Les bananes sont la plupart du temps consommées vertes, non mûres et cuites grillées sous la cendre, ou en sauce.

Le riz est un paddy de montagne cultivé sur brûlis. Il n'existe pas aux Comores de rizières irriguées.

(26) L'élément essentiel parmi les outils agricoles anjouannais est le *bureti*, sorte de grand couteau d'une quinzaine de centimètres de long dont on se sert pour couper l'herbe ou les troncs de bananiers pour le bétail, pour couper la végétation la plus grosse lors du désherbage qui précède les « grattes », pour semer le riz par exemple à Ouani, à Domoni également. À Nioumakélé, le riz est semé avec un *n'kori*, morceau de bois à ergot d'une vingtaine de centimètres de long. Pour labourer, on utilise à Ouani une petite « *angady* » (27) à fer courbe. La pioche, *piesi*, est aussi utilisée pour défoncer le sol, retourner la terre, sarcler. La moisson du riz est faite épi par épi avec un petit couteau ou une coquille d'escargot.

(27) *Angady* : bêche malgache étroite et à long manche.

naît pas le rôle de l'animal, dont les procédés reposent essentiellement sur la plantation, la mise en terre, dans un trou — bêché au préalable à l'aide d'un long couteau, le *bureti* — d'une plante plus ou moins arbuste qui se satisfera d'un désherbage au cours du premier ou du second mois de croissance et qui, au bout d'une période variable de six mois à un an, donnera des tubercules ou des fruits propres à la consommation. Ainsi en va-t-il du manioc, *m'hogo*, des ambrevades, *suzi*, du maïs, *m'rama*, des taro, *majimbi*. Le point de vue n'est pas tellement différent pour le cocotier, *m'nadzi*, et le bananier. Seul, le riz suscite, exige et obtient des techniques, sinon élaborées, du moins des soins dont le cultivateur n'est pas récompensé ou même dédommagé à la récolte (28).

Même division du travail sur une même terre entre hommes et femmes où les hommes se chargent des très gros travaux qui concernent l'ensemble (entretien des cocotiers et cueillette des fruits, plantation des bananiers et des cultures de spéculation : girofle, vanille, ylang, le cas échéant) et de l'élevage, tandis que les femmes, çà et là, font leurs cultures vivrières, à l'ombre des cocotiers et des bananiers, parfois des giroffiers, seulement exclues des zones « interdites » de la vanille : pratiquement, pas de spécialisations, mais des travaux parallèles sur une même terre.

Enfin, même structure agraire, projection sur le sol d'une structure sociale traditionnelle, inégalitaire, témoignage du clivage de la société anjouanaise en deux groupes, l'un urbain et propriétaire du sol, l'autre rural et chargé de le cultiver, avec domination du premier groupe sur le second.

(28) On cite des rendements de 350 kilos à l'hectare. On ne pratique pas de semailles en pépinières avec un repiquage systématique. Le repiquage est occasionnel, effectué lors du premier (et quelquefois dernier sarclage) par les femmes, et consiste à dédoubler les touffes trop épaisses, et à planter dans les parties où le riz est trop clair. On choisit un moment pluvieux pour faire ce travail, car on n'arrose pas le riz repiqué.

De nombreuses parcelles même sur des pentes assez faibles, donnent au bout de deux mois un riz très clairsemé (brins écartés de dix à vingt centimètres mesurant au maximum une dizaine de centimètres de hauteur, larges de quelques millimètres) et jaunâtre. Le cycle végétatif du riz est, aux Comores, de quatre à six mois au maximum.

Les petits villages à l'Ouest de Mutsamudu disposent de peu de terres autour des maisons. La plupart appartiennent à des propriétaires terriens originaires de la ville. Il existe peu de propriétés appartenant aux habitants des villages; ceux-ci cultivent les parcelles que l'administration a attribuées en bloc à chaque groupe villageois, bien qu'il n'existe pas de tradition collective pour l'exploitation en commun d'un terroir villageois par ses habitants. Les terroirs attribués par l'administration sont pour ces villages situés dans les « hauts », parfois rejetés de l'autre côté de la crête médiane : sur cinq villages, dont le plus élevé est à l'altitude de 200 mètres, trois ont entièrement leurs « réserves » situées sur l'autre versant à une heure ou deux heures de marche du village, et le quatrième possède, sur ce même versant, les trois-quarts de son terroir. Trois autres villages ont leurs terroirs sur les replats des sommets. Ces parcelles, aux environs de 500, 600 ou 700 mètres d'altitude, sont, en général, dépourvues de cocotiers dont on sait qu'ils sont un des *foto-kanina* (29) de la nourriture comorienne, et cela, à la différence des terres qui entourent les villages.

Dans un village de 120 foyers, il existe cinq propriétés d'héritage appartenant aux gens du village. En revanche, trente propriétés appartenant à des gens de la ville cernent ce village de toutes parts, propriétés assez petites d'ailleurs puisqu'elles s'échelonnent de un à dix hectares. Ces déclarations de paysans sont confirmées par les renseignements recueillis lors des relevés topographiques des terroirs de réserve sur les propriétés limitrophes. Dans cette région, la propriété appartient essentiellement à des citadins et elle est très morcelée entre les familles.

Quelle est, dans ces conditions, le sort réservé aux habitants des villages ? Une partie du village cultive le terroir de réserve, une autre vit de « métayage » ; on va voir un propriétaire terrien qui habite Mutsamudu pour lui proposer de cultiver des produits vivriers sur sa propriété ; une part de la récolte ira au propriétaire, deux parts au cultivateur.

(29) *Foto-kanina*, en langue malgache, base de l'alimentation. Les noix de coco fournissent les liquides nécessaires au régime alimentaire comorien.

Mais ce métayage n'est pas général, beaucoup de propriétés ont des gardiens, et, lors des travaux, les propriétaires embauchent des ouvriers. Près de la ville, ces gardiens et ces ouvriers ne sont pas originaires des villages voisins, mais ils viennent du sud de l'île où la pression démographique est très forte. Le village fournit de la main-d'œuvre pour les récoltes : noix de coco, girofle surtout.

Plus à l'ouest, dans la région où s'élève Sima, l'ancienne capitale chirazienne, la situation est un peu différente parce que, d'une part, l'espace géographique est moins compartimenté, les villages sont plus au large ; d'autre part, l'évolution économique qui s'est dessinée dans la zone depuis une dizaine d'années a transféré à des originaires certaines des propriétés foncières des gens de la ville.

Les modes de production

La structure agraire, les types d'exploitation auxquels recourent le plus généralement les groupes sociaux qui possèdent la terre, les comportements des propriétaires, différenciés selon leur origine (mentalité de citadins non-résidents qui négligent les choses de la terre et les soucis d'une activité assidue, mentalité de paysans devenus propriétaires) définissent les modalités de la production.

Dans la zone littorale qui s'étend de Mutsamudu à la presqu'île de Sima, la prépondérance des propriétés citadines remet la production entre les mains des paysans alors que ceux-ci disposent de peu de terres dans la zone ; la production est essentiellement vivrière, soit sur les terroirs des « réserves », soit sous les plantations pérennes des propriétaires terriens de Mutsamudu. Ceux-ci ne résident pas, sauf exception, sur leurs terres. A vrai dire, cet absentéisme n'est pas trop dommageable du fait que le système des cultures pratiquées se satisfait de la non-résidence de l'exploitant, à condition aussi que celui-ci ne compte pas sur des rendements très importants.

En effet, la cocoteraie dont les arbres ont atteint l'âge adulte, et sous laquelle sont plantés des girofliers, demande peu de soins si l'on ne cherche pas de hauts rendements ; on récolte régulièrement les noix de coco, tous les trois ou quatre mois généralement, et il n'y a personne qui soit

établi en permanence sur le champ, sauf lorsque la propriété est assez consistante. Dans ce cas, un gardien, qui est assez souvent un étranger au village, accepte cette tâche en échange du droit de pratiquer sur le sol les cultures vivrières et de cueillir les noix de coco nécessaires à sa subsistance. Le gardien élimine (imparfaitement d'ailleurs) les déprédations humaines (vols de noix de coco, dégâts du bétail de gens du voisinage qui est mis à pacager sous les tout jeunes cocotiers par exemple) ; il n'empêche pas les déprédations causées par les rats et qu'aucun traitement ne vient prévenir. Les seuls soins accordés à la plantation résident dans le travail de la terre aux endroits où le gardien fait ses cultures vivrières. Ailleurs le sol n'est pas travaillé, envahi de façon permanente par les goyaviers nains, sauf si les paysans viennent cultiver leur riz.

Le propriétaire manifeste sa présence au moment des récoltes ; celle des fleurs de girofle est annuelle, celle des noix de coco a lieu plusieurs fois par an. Le propriétaire organise la récolte, embauche de la main-d'œuvre au village voisin ; les noix à coprah sont cueillies, la coque extérieure avec le coir est enlevée, entassée sur place de façon que les cocos, réduits à l'enveloppe intérieure qui entoure l'amande, soient d'une manutention plus facile ; ils sont ensuite chargés sur un camion ou un boutre pour Mutsamudu, tandis que, souvent, la coque des noix demeure entassée sur le lieu de la récolte, sans être utilisée comme engrais.

La main-d'œuvre de récolte et de manutention est rémunérée en coco pour le travail qu'elle a fourni durant trois ou quatre jours. Autrement dit, le propriétaire bénéficie d'un soldé net de noix cueillies régulièrement à son initiative sur une propriété qu'il a acquise par héritage sans qu'il ait effectué un effort de production quelconque.

Ce système, qui demande un minimum de peine, tant au propriétaire qu'au gardien de la propriété, est en contrepartie le moins productif, n'intéressant pas le gardien à la mise en valeur de la propriété ; de là, ces terres de cocotiers et de giroffiers envahies par les goyaviers sauvages qui poussent facilement dans la presqu'île de Sima, tandis que s'intercalent les parcelles intensément cultivées que détiennent les habitants du village. Certains propriétaires autorisent les paysans à cultiver en sous-bois ; cela agrandit

l'espace agricole villageois ; contribue à réduire les tensions de groupe qui peuvent résulter de la possession quasi exclusive des terres par les habitants de la ville ; permet aussi le désherbage et le travail de la terre, et constitue ainsi un entretien gratuit au profit du possesseur. En revanche, l'introduction sur la propriété de familles villageoises qui cultivent le sol, tout en demeurant privées des fruits des cocotiers sous lesquels elles travaillent fournit un nouvel élément aux tensions qui naissent de la structure agraire. En outre, ces cultures vivrières, si elles permettent un travail régulier dans le sous-bois, en épuisent aussi la terre et peuvent atteindre le rendement des cultures pérennes : riz de montagne sur les pentes que les « grattes » lessivent, et qui, faute de rotation de culture, ne renouvellent pas les éléments du sol, profusion des cultures vivrières sur une même terre : bananiers, puis ambrevades et manioc ; puis vohèmes, embériques, enfin riz et patates.

Ces inconvénients psychologiques et techniques qui résultent d'une mise en culture du sous-bois des propriétés citadines au profit des paysans mettent en balance ses avantages et limitent les attributions de terre aux villageois. Ces propriétés montrent ainsi un sous-emploi des facteurs de production — terre, capital et hommes — dans un pays où les hommes sont trop nombreux, les terres trop rares, et où les propriétaires urbains sont ceux qui, normalement, du fait des fortunes ancestrales et des activités non agricoles, disposent le plus de capital en argent.

Ceci n'est évidemment pas général ; des propriétaires investissent (plantations de jeunes cocotiers, de jeunes girofliers, de vanilliers). Mais ils n'utilisent pas toujours de la main-d'œuvre des villages, mais provenant de régions surpeuplées, Nioumakélé par exemple. Le travailleur est installé sur la terre, il entretient la plantation, élève pour le compte du propriétaire, et obtient le droit de cueillir les noix de coco et de faire les cultures vivrières nécessaires à sa subsistance. Le propriétaire a l'avantage de disposer d'un travailleur étranger au village voisin dont il suppose qu'il lui sera plus fidèle, ce qui peut limiter les déprédations des hommes et du bétail. Les paysans de la région limitent donc, en très large part, leurs activités aux cultures vivrières, que ce soit sous les cocotiers et les girofliers des

propriétaires urbains, ou qu'il s'agisse de leurs propres parcelles sur le terroir de « réserve » ou les propriétés d'héritage. Ils font cependant aussi un peu de coprah ; souvent ils gardent ou élèvent des bœufs pour les gens de la ville voisine, Mutsamudu.

Le gardiennage ou le métayage « élevage »

Quelquefois, les paysans des villages gardent des bœufs sur les terres des propriétaires. Le système d'élevage au piquet avec apport à l'animal de la nourriture (herbes, feuillages et troncs de bananiers) par le gardien, explique qu'il n'y a pas de différence dans les clauses lorsque le bétail pâture sur les terres du gardien ou sur celles du propriétaire. Lorsqu'il s'agit d'un bœuf, le gardien est rémunéré en argent, 350 francs par an en principe. S'il s'agit d'une femelle, il y a alors métayage : partage du croît, le lait revenant à l'éleveur, à moins que le propriétaire n'en demande ; dans ces deux systèmes, il ne faut pas perdre de vue la situation sociale des deux parties ; il n'y a pas égalité entre elles parce que le propriétaire foncier, bien connu dans la région, représente une autorité traditionnelle ; c'eût été autrefois un maître de serfs ou d'esclaves ; ensuite parce que, par suite des disparités de revenus, l'élevage pour le propriétaire est un surplus, pour l'éleveur un appoint monétaire qui vient compléter ses subsistances ; enfin, parce que le propriétaire trouvera toujours un éleveur à qui confier son bétail, tandis que dans les villages, relativement peu de paysans peuvent avoir la chance d'être éleveurs.

De sorte que, sur le plan social comme sur le plan économique, on a là un type de relations asymétriques. Lorsqu'on rapproche ce type de relations de la situation agraire, des besoins des paysans d'agrandir leur espace agricole, du poids que représente sur l'économie paysanne de la zone l'existence d'une masse considérable de « dominants », lorsqu'on s'aperçoit que ces situations créent des relations où ce sont toujours les mêmes parties qui sont en présence : classe urbaine de propriétaires fonciers d'un côté, paysans de l'autre, alors on peut considérer que cet ensemble de relations asymétriques forme un système qui maintient une certaine domination sur les paysans.

Le système commercial.

Les propriétaires fonciers vendent directement le coprah aux négociants indiens à Mutsamudu. Dans les villages, quelques commerçants collectent le coprah des paysans. Les prix ne sont pas débattus avec les paysans, mais fixés par les négociants à Mutsamudu, et les boutiquiers en brousse à l'instigation des exportateurs. Si, à Mayotte, l'aisance relative de la vie fait que, lorsque les cours baissent trop, les habitants se dispensent de récolter, les limites étroites, à Anjouan, des ressources paysannes ne permettent pas aux cultivateurs d'adopter un tel comportement. Seuls, les propriétaires fonciers pourraient se permettre de le faire s'ils avaient un niveau de vie suffisant pour se passer, sans dommage, des revenus qu'ils tirent de leurs terres.

Les commerçants indiens et les boutiquiers de brousse jouent un plus grand rôle dans la vie paysanne par la distribution des produits de consommation dont l'économie paysanne est tributaire : riz essentiellement, sucre, étoffes ; ce commerce est dirigé au sommet par quelques négociants-importateurs, Indiens pour la plupart, qui alimentent et financent une large partie des boutiques de villages. En même temps qu'ils dirigent la distribution des produits de consommation aux paysans, ces négociants concentrent des produits d'exportation tels que coprah, girofle, vanille.

Les boutiques de brousse, tenues par des Comoriens — pas toujours originaires du village — constituent le chaînon intermédiaire entre les négociants et les paysans. Le commerçant indien n'est donc jamais, dans un village, en relations directes avec les paysans, ceci étant valable, non seulement pour la région étudiée, mais pour tout Anjouan, et également pour l'ensemble des Comores. Il ne paraît pas y avoir de financement de la production par le négoce indien, par exemple par le jeu d'avances sur récoltes avec intérêts.

Des avances sur « traites » sont consenties par les commerçants indiens aux petits boutiquiers, à vingt ou trente jours. La somme inscrite sur la traite serait intégralement versée, ce qui peut s'expliquer par le fait que la très grande majorité des gens écrivent la langue anjouannaise en caractères arabes, que l'activité commerciale du boutiquier est

toujours, seulement, un des éléments de ses activités (on ouvre une boutique comme on se met à planter de la vanille ; il s'ensuit que la mise en sommeil de la boutique, si l'on ne s'entend pas avec le grossiste, n'est donc pas impossible), que l'attention des Comoriens aux questions d'argent est vive. S'il y a un intérêt, il faut qu'il soit versé en soulte ; des cas sont connus où la chose a été proposée, mais aussi refusée ; mais ce refus a semblé dépendre du tempérament de l'intéressé. S'il accepte de payer la soulte, il y a une chance sur deux qu'il ne l'a fait que pour continuer le commerce avec le négociant indien, et en espérant dans l'avenir se rattraper sur celui-ci, et se dédommager largement de la soulte qu'il a dû verser. En ce qui concerne le taux de l'intérêt, il ne faut pas non plus négliger le fait que les prix d'achat à la production font apparaître des marges assez fortes pour que les exportateurs-importateurs et les négociants aient là une source de profits autrement plus facile à capter que celle qui pourrait venir de la pratique de taux usuraires.

* * *

Face aux paysans pauvres de la baie d'Anjouan, ceux de la presqu'île de Sima présentent un autre air de prospérité qui correspond à l'élargissement de l'espace agricole des villages.

On a déjà mis l'accent sur le mouvement de transfert des terres des propriétaires citadins aux propriétaires villageois. Le domaine de Sima de la Société de Bambao a toujours été d'un rapport modeste, à cause des déprédations des habitants et de leur bétail.

De nombreux villageois possèdent cocotiers et girofliers dont ils commercialisent les produits. Les villages présentent en toute saison, sur les places publiques, des carrés de coprah décortiqué qui sèchent au soleil. Depuis quelques années, les paysans plantent de plus en plus des lianes de vanille.

Les domaines d'une famille de colons (200 hectares de terres, toutes occupées) emploient la quasi-totalité de la main-d'œuvre de quatre villages pour la récolte de coco, l'entretien et la récolte permanente des ylang (et font vivre par conséquent 350 à 400 habitants environ).

La mer poissonneuse, avec l'existence d'un village de pêcheurs professionnels, assure des revenus importants à la zone, qui fournit pratiquement la moitié de l'île en poisson.

L'élevage pour le compte des familles de la ville n'existe pas. Les paysans sont parmi ceux d'Anjouan qui possèdent le plus de bétail, ce qui donne lieu à des ventes débattues avec les bouchers de la ville.

Autrement dit, la presqu'île de Sima manifeste, vis-à-vis du littoral de la baie d'Anjouan, un état des conditions de vie et des niveaux d'existence de la population paysanne quasiment antithétique ; ce qui corrobore l'opinion des habitants de la ville, largement répandue avec une pointe d'acrimonie, sur le « haut » niveau de vie des paysans de Sima.

Il y a sans doute là un plus haut niveau de vie par rapport à la zone intermédiaire entre Sima et Mutsamudu. Des causes particulières l'expliquent : ressources de la pêche en particulier. Mais aussi un plus large espace agricole qui, en dépit des résidus latifundiaires encore importants des citadins, permet à la majeure partie de la population de récolter tout ce qui se trouve sur le sol qu'elle cultive, l'absence (ou l'existence réduite) d'un poids de population urbaine pesant sur la masse des subsistances produites par la région, une certaine égalité dans les relations économiques des deux parties qui fait que l'une n'est pas soumise à l'autre, que l'autre ne pèse pas sur les termes de l'échange entre la ville et la campagne.

Dans l'ensemble de la région, les phénomènes de domination qui s'y manifestent résultent des inégalités dans les structures sociales traditionnelles, des anciens faits de dépendance qui à travers le métayage, le gardiennage et les autres relations asymétriques, persistent et donnent lieu à des prestations sans réciprocité. Ils résultent aussi des inégalités dans la structure agraire toujours au profit des mêmes familles « prépondérantes ». Le mécanisme de la formation des prix des produits exportés laissent présager, par des pratiques de monopole, d'autres éléments sans que, en l'absence de toute référence aux « justes » prix qui devraient être pratiqués et aux coûts de production effectifs, l'on puisse en donner une mesure exacte.

Nioumakélé

Au nombre des unités culturelles que recèle Anjouan, se trouve Nioumakélé, dans le sud de l'île, monde à part disent les « vieux Comoriens » qui se sont intéressés à l'ethnologie de l'archipel et en parlent la langue, des « sauvages » pour les populations des villes, Mutsamudu, Domoni, Ouani.


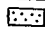
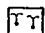


À Nioumakélé, l'essentiel de la civilisation matérielle ne diffère guère du reste d'Anjouan, si ce n'est les conditions qu'impose la vie dans les « hauts ». Au-dessus de 600 mètres, les cocotiers disparaissent et le paysage se découvre jusqu'aux abords de la forêt. Les cultures riches ne sont pratiquement pas possibles, sauf pour la vanille qui se satisfait d'un climat humide ; encore n'atteint-elle pas 500 mètres. À ces altitudes, les cultures vivrières sont atteintes par le climat : les brouillards, le manque d'ensoleillement, la fraîcheur de la température, les vents balayants, les pluies et la très grande humidité de l'air. Le manioc cultivé à Nioumakélé pousse mal au delà de 5 à 600 mètres ; plus haut, à 600 mètres, les embériques et les vohêmes, qui forment une des bases de l'alimentation anjouanaise, disparaissent. Seuls, les bananiers continuent à produire jusqu'aux altitudes de la forêt (800 à 1 000 mètres) et dans les clairières aménagées par l'homme poussent le riz et les ambrevades.

On peut établir schématiquement le bilan du complexe *alimentaire* de la population de Nioumakélé. (Voir Tableau p. 93).

Ainsi apparaissent les difficultés particulières de la zone intermédiaire qui ne dispose pas des ressources de la zone basse, et dont les villages ne peuvent pas tirer parti non plus de l'exploitation de la forêt ; de toute façon, ces différences ne doivent pas masquer la misère alimentaire de toute la région par rapport au reste d'Anjouan, misère qui procède de l'état de surpopulation dans lequel se trouve Nioumakélé, du manque de terre et de la structure agraire, de l'état des techniques et des habitudes de consommation des habitants.

PRESQU'ILE DE NIOUMAKÉLÉ

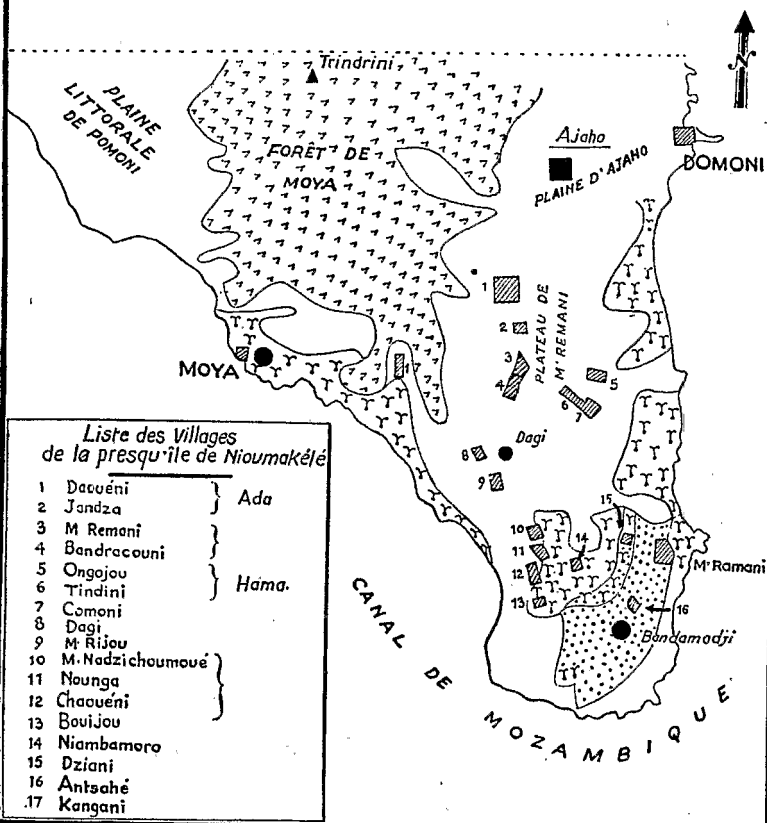
Echelle 1/100.000^e

-  Forêt
-  Sisal
-  Cocotiers
-  Agglomérations
-  Installations industrielles de firme

- POMONI Nom de zone naturelle
- DOMONI Nom de ville traditionnelle
- M' Ramani Nom de village apparenté aux groupes urbains.
- Ajaho Siège Central de firme

Bandamadji Nom d'installations industrielles de firme.

Source : carte IGN



Nioumakélé est le centre d'activité d'une entreprise européenne qui domine toute l'économie régionale. L'intérêt de l'étude de Nioumakélé réside en ce qu'elle ne recouvre pas le modèle de Patsi parce que, pratiquement, la firme n'oblitére pas les activités propres des villages et de leurs cultivateurs, elle ajoute ses activités à celles de multiples petites « exploitations » portant sur des cultures vivrières ou des cultures de spéculation (30).

Il y a domination sans acception péjorative aucune du terme (31). A Nioumakélé, la firme domine les autres unités économiques par ses dimensions, la nature multiple de ses activités productives et commerciales, son pouvoir de négociation à l'égard de concurrents éventuels dans une de ses activités. Elle domine, ainsi, par ses innovations et

	« Hauts » de Nioumakélé	Zone inter- médiaire	Régions basses
Riz (très insuffisant), ambrevades et maïs	+	+	+
Bananiers autour des villages	+	+	+
Bananiers en forêts	+	—	—
Bananiers sous les cocotiers	—	—	+
Vohêmes ou embériques	—	+	+
Patates	+	+	+
Manioc	—	—	+
Principales zones d'élevage	+	—	+
Cocotiers	—	—	+
Autres ressources de la forêt (Taro)	+	—	—
Total +	6	4	8
Total —	4	6	2

(30) Bien des concepts économiques sont difficilement applicables dans ces sociétés non-machinistes. Cela vient de ce qu'ils ont été forgés pour décrire des réalités occidentales. Témoin le terme d'« exploitation agricole » qui évoque une entité humaine et économique dotée d'une organisation et de techniques complexes, et que l'on rencontre telle quelle en Europe, en Amérique du Nord, en U.R.S.S. par exemple, et non à Anjouan, exception faite pour les deux sociétés de plantation. Mais, étymologiquement l'expression est apte à décrire les réalités comoriennes.

(31) Cf. R. BARRE, *Economie politique*, tome I, collection *Thémis*, P.U.F., Paris, 1958 et note *supra*.

par le jeu des conditions économiques générales de la zone : surpeuplement et manque de terre.

Comment l'économie paysanne est-elle concernée par l'activité de la firme ?

Les dimensions de la firme

La firme possède une partie des terres de Nioumakélé. La plus grande partie est actuellement possédée par les villages. L'acuité du problème des terres vient du surpeuplement de la région qui ne dégage pas suffisamment d'espace pour l'agriculture de chaque famille. Ainsi les deux villages de Tindini et Comoni, du groupe Hama, dans la zone intermédiaire, qui comptent respectivement 592 et 835 habitants, disposent ensemble de 320 hectares pour l'agriculture et l'élevage. En revanche, jusqu'à ces dernières années, le plein emploi des terres n'était pas réalisé par la firme, et à présent des travaux de constitution d'un couvert végétal pour l'établissement de cultures de spéculation ne permettent pas de croire à l'utilisation du sol.

La *Société du domaine de Nioumakélé* possède aussi des plateaux fertiles eu égard aux terroirs érodés qui résultent des cessions effectuées aux villages lors de la réforme agraire de 1949-1953. Mais la culture traditionnelle du riz sur des terres en pente facilite l'érosion, et la firme possède aussi de mauvaises terres du Sud, érodées, au climat sec (peut-être 700 millimètres de pluie par an sous climat tropical) qui constituent une partie de son domaine qu'elle valorise en exploitant des plantations de sisal, tandis que les terres adjacentes allouées aux villages ne portent pas de cultures, sans doute à cause de la sécheresse, mais sont livrées à l'élevage extensif. Le sisal apparaît, dans cette région, comme l'une des cultures de rapport à fort coefficient d'utilisation de travail qui soit parmi les mieux adaptées à l'écologie ambiante.

Il ne fait pas de doute que le sisal est bénéfique aux populations des villages du Sud, et c'est là que la firme recrute, dans la région de Nioumakélé, l'essentiel de ses salariés.

Les autres villages sont moins concernés, semble-t-il, par le travail de la firme ; il y a quelques travailleurs dans la

presque totalité des villages, mais cela n'est que de peu d'importance par rapport à la masse de la population active qui reste inemployée. Les femmes et les enfants des villages des « hauts » sont beaucoup plus intéressés par la cueillette des fleurs d'ylang et de jasmin, mais à Nioumakélé les plantations d'ylang sont assez peu importantes, et la récolte des fleurs de jasmin est saisonnière (32).

Ces villages des « hauts » de Nioumakélé vivent donc en grande partie de leurs cultures vivrières qui sont plus florissantes dans les fonds de vallées et en bordure de mer. Ils y ajoutent les revenus tirés de la vanille et un peu d'élevage. La pêche à la saison constitue une ressource importante. La firme donne aussi certaines terres en métayage où les paysans cultivent de la vanille et du jasmin. Les salaires qui proviennent de la récolte des fleurs d'ylang et de jasmin et les profits de la vanille fournissent à ces villages des revenus monétaires qui permettent de compléter, par des achats de riz, les ressources venant de la production domestique. En outre, des produits vivriers provenant des cultures de ces villages sont revendus aux villages du Sud qui en sont démunis et qui introduisent, de ce fait, chez les premiers, des surplus monétaires venant de la firme.

Dans l'ensemble, et eu égard au niveau de l'emploi et aux besoins de la population, la firme ne doit pas verser une masse considérable de salaires, mais — fait essentiel — elle introduit des liquidités qui font fonctionner un circuit monétaire aux mailles ténues, mais nombreuses, et qui, en leur absence, bloqueraient tout le système des échanges.

La nature de ses activités

La firme produit ou fait produire en vue de l'exportation et dans l'optique d'un profit à réaliser. En revanche, les villages et les familles produisent pour leur subsistance, soit dans le cadre de la production domestique et de l'auto-suffisance, et dans une certaine mesure, de la production pour revendre, soit dans celui du travail salarié. En outre, une partie de la production domestique est destinée à la vente pour obtenir des liquidités monétaires. Dans ces trois

(32) Le jasmin est cultivé pour son parfum. Comme l'ylang-ylang, les fleurs cueillies sont distillées.

cas, les activités villageoises s'efforcent de couvrir les besoins du groupe.

La firme dispose de réserves actuelles ou virtuelles. Actuelles, parce qu'elle est une entreprise capitaliste qui fonctionne dans une économie de besoins et de rareté, virtuelles, parce qu'elle peut accroître, sans difficultés, sa production en quantités plus grandes : terres dont elle dispose juridiquement et qui sont inutilisées (ou qui furent inutilisées), travail abondant dans une région surpeuplée de sous-emploi et de chômage saisonnier ou généralisé.

Les paysans n'ont pas de réserves et peu de liquidités. Il est connu partout, dans les milieux ruraux à Anjouan, qu'on paye l'impôt personnel avec peine, en allant s'embaucher dans les chantiers administratifs, au port de Mutsumudu, dans les villes comme domestique de maison, ouvriers agricoles aux environs de la ville, jusqu'à ce que l'on ait réuni la somme nécessaire. La réserve est en nature, dans le bœuf familial et les quelques cabris que l'on élève en vue de la prochaine fête familiale (circoncision, coupe de cheveux, mariage ...) ou religieuse ; dans les volailles que l'on consommera pour ces fêtes ou que l'on sacrifiera sur l'ordre du magicien ou *mwalimu*.

A Nioumakélé, les paysans n'ont même pas un « fonds de subsistance » assuré. Les récoltes sont faibles, rendant peu malgré le travail des femmes. Les hommes semblent travailler beaucoup moins que les femmes. Mis à part le temps des semailles, l'homme fait les très gros travaux (défrichage par exemple, mais dans un terrain intensément cultivé, loin de la forêt, ces travaux sont rares) ; il s'occupe de la vanille ou du jasmin s'il en cultive, et surtout s'occupe du bétail : il faut amener l'animal au pâturage s'il s'en trouve, sur les bords des chemins, débordant dans le *lemon-grass* (33), le jasmin ou le sisal des terres de la firme ou bien dans un coin, attaché au piquet tandis que l'homme va, à demi-heure de marche, dans la forêt ou dans les fonds boisés des ravins qui descendent à la mer, lui couper un tronc de bananier qu'il ramènera et débitera au couteau, *bureti*. Il faudra aussi, tous les deux ou trois

(33) Lemon-grass ou citromnelle, *Vetiveria zizanioides*, plante à parfum originaire de l'Indonésie.

jours, le mener boire dans le *m'ro* (rivière) et ce travail demandera facilement deux heures de temps.

Les femmes « grattent » le sol au moment des semailles, désherbent, brûlent les tas au milieu des champs. Lorsque le riz a dix, vingt ou trente centimètres de hauteur, commence le long travail de sarclage, désherbage et repiquage, femmes accroupies dans le champ du matin jusqu'à la fin de l'après-midi, grattant le sol avec leurs ongles et remuant la terre sur une dizaine de centimètres de profondeur avec un couteau spécial. Il faut aller chercher le bois pour le feu, l'eau au creux d'un ravin ou en haut dans la source du cratère qui se dresse à cent mètres d'altitude à l'orée du village, ramener la nourriture du soir et la préparer.

Les paysans vivent (Daouéni) de récolte en récolte ; ils attendent les « sommets » du calendrier agricole que représentent la récolte du riz (qui constitue un mois de nourriture), celle du manioc (quand elle a lieu), les récoltes du maïs, des patates, des ambrevades, des vohêmes, des embériques. Entre ces « sommets » alimentaires que représentent ces diverses récoltes, les ressources sont précaires : bananes de forêt, tubercules, *bungasera*, *bungayumbe*, *magindro*, dont la préparation est très longue et dénote le caractère peu comestible de ces plantes : cuisson à l'eau chaude trois heures avant épluchage, puis encore deux heures après l'épluchage ; cela reste très acide (Dagi), on met du sel et cela devient comestible (Dziani).

Encore Daouéni dispose-t-il, avec les villages des « hauts », des ressources de la forêt proche ; bananiers en particulier ; Dagi possède des cocotiers sur le littoral Ouest ; Dziani, quoique en zone de sisal, détient des cocotiers. Les villages intermédiaires n'ont pas ces ressources. Sauf à se risquer en forêt, au risque de déclencher des conflits avec les villages riverains, sauf à ramasser des noix sur les cocotiers du domaine (de la firme), ce qui, on en conviendra, assure un approvisionnement moins stable et moins sûr que celui qu'on peut tirer de ses propres terres.

Dans ces conditions, l'économie des villages apparaît très misérable. Les remèdes que l'on pourrait y apporter résident dans un accroissement des rendements, mais le surpeuplement conduit à multiplier les parcelles, à limiter leurs sur-

faces et à rendre difficile l'instauration d'un système de rotation de cultures susceptible de remplacer les pratiques existantes à base d'association.

Une grande partie des terres de villages sont en jachère parce que le riz « ne donnerait plus », mais l'herbe y pousse mal ; l'introduction d'autres cultures moins épuisantes que le riz serait souhaitable, mais le riz produit sur le champ constitue un aliment social qui joue un rôle dans les fêtes et cérémonies ; dans certains cas, il faut manger le riz que l'on a produit, et en outre il polarise l'activité des femmes : une femme désherbant un riz jaune extrêmement clair de cinq centimètres de haut, et qui avait deux à trois mois, à qui l'on demandait la raison pour laquelle elle perdait son temps à ce travail parfaitement improductif, répondit qu'il fallait qu'elle le fasse, que c'était la coutume. Au surplus, la haute main des femmes sur les cultures vivrières ne doit pas faciliter les innovations dans ce domaine, étant donné que le contact technique avec les milieux paysans se fait essentiellement par les hommes, et que la liberté pratique des femmes au sein du foyer est grande.

La firme a joué un rôle d'innovateur en donnant certaines de ses terres en « métayage vanille » dont la culture est une activité masculine. Il existe également un « métayage jasmin ». Elle a aussi développé l'innovation en milieu paysan en incitant les cultivateurs à planter du jasmin qu'elle achète à prix garanti. Plus que le salariat qui prolétarise, ces modes de production ont l'avantage d'amorcer un développement de l'agriculture traditionnelle, mais eu égard à la pression démographique, ils n'ont pas beaucoup d'effets.

La situation de la région apparaît ainsi schématisée : une firme de dimensions moyennes fonctionnant selon des normes capitalistes et occidentales de profit, environnée d'une constellation de villages misérables dont l'économie demeure traditionnelle. La firme valorise des terres sèches du Sud et sans doute procure, de ce fait, aux villages de Nioumakélé, un net surplus de revenus. Pour le reste du domaine, une réduction des terres qu'elle détient procurerait, dans l'immédiat, une amélioration très localisée de la situation agraire des villages. Il est possible que cette réduction de dimensions compromette l'équilibre de la fir-

me en remettant en cause, par voie de conséquence, les bénéfices que la population retire sous forme de salaires de l'exploitation du sisal du Sud. Ce serait aussi un très sûr moyen d'étendre, au détriment de cultures d'exportation dont la zone retire quelques avantages en termes de salaires, des cultures vivrières qui, au mieux, peuvent seulement équilibrer la perte monétaire résultant, pour les familles de travailleurs, de la disparition des cultures d'exportation.

* * *

Patsi, l'Ouest d'Anjouan, Nioumakélé, constituent autant de témoignages de la diversité des conditions de vie matérielle des populations. Ces conditions sont d'ordre géographique, sociologique, culturel et économique.

Patsi, occupée par les plantations de sisal, cuvette dépourvue de cocotiers, au sol appauvri, constitue géographiquement une des régions les plus pauvres de l'île. La plaine, aux sols fatigués par des décennies de culture de canne et suivie de celle du sisal, est en pleine reconversion. Bien aménagée, elle pourrait constituer une des régions les plus riches de l'île.

Le littoral de la baie d'Anjouan et la presqu'île de Sima, en dépit d'un relief très tourmenté, témoignent d'un degré considérable dans l'occupation du sol. Cocotiers et cultures de sous-bois se succèdent, mais trop de terres basses sont envahies, faute d'utilisation intensive, par les goyaviers sauvages et l'*imperata cylindrica* (le *nyasi* anjouannais). Mais les « hauts » connaissent, malgré les pentes, une intensive utilisation du sol avec le riz de montagne.

Nioumakélé constitue, sans conteste, une zone naturellement pauvre : « hauts » froids et humides, zone basse et trop sèche du Sud, zone intermédiaire aux terres fortement érodées. En revanche, elle constitue la région la plus peuplée de l'île. Une quinzaine d'agglomérations humaines se partagent le quart de la population d'Anjouan.

La vie matérielle des populations de Patsi et Nioumakélé est fortement conditionnée par la présence des entreprises de plantation. A Patsi, la Société de Bambao occupe les meilleures terres mais n'en tire pas un profit qui bénéficie aux habitants ; le sisal mal entretenu parce que la firme

n'utilise pas le volume de main-d'œuvre nécessaire, ne ~~réduction de dimensions compromette l'équilibre de la~~ ~~firme en remettant en cause, par voie de conséquence, les~~ produit pas d'aussi forts rendements qu'à Nioumakélé. Et de larges parcelles sont en voie de reconversion, et pour l'instant paraissent en friche en dépit des plantations de jeunes caféiers et cacaoyers. A Nioumakélé, la sous-exploitation des terres par la firme est moins importante ; certes, les plantations d'ylang et de vanille envahies par les herbages n'utilisent pas toute la main-d'œuvre requise, mais les sisaleraies, mieux entretenues, valorisent les terres sèches du Sud d'Anjouan. En outre, la Société a incité les populations paysannes à l'innovation. Le métayage, qui constitue souvent un facteur de stagnation dans les pays sous-développés, a été au contraire, ici, un facteur de développement jouant sur l'esprit individualiste des Anjouannais.

Les différences culturelles apparaissent alors. Alors que Nioumakélé est le refuge de populations anciennes d'Anjouan, sans doute installées dans l'île avant la dernière venue des Arabes et des Chiraziens, Patsi constitue un groupement d'esclaves amenés plus récemment de la côte d'Afrique. De là, peut-être, des différences de caractères et d'attitudes à l'égard des problèmes agraires et de la présence des firmes, l'opposition de Nioumakélé est plus virulente que celle de Patsi en dépit de nets avantages dont les premiers ont bénéficié par rapport aux seconds.

Le littoral de la baie d'Anjouan témoigne de l'intervention des facteurs sociaux dans la vie matérielle des habitants des villages de cette côte, en particulier de l'opposition de classes entre les nobles des villes et les anciens esclaves, ou les serfs des campagnes.

Il y a, à Anjouan, du fait des structures sociales traditionnelles ou de la colonisation, une domination qui pèse sur les populations paysannes et qui conditionne leurs niveaux de vie. C'est un facteur qui compte pour décrire la situation matérielle des *Wa-matsaha* de l'île d'Anjouan (34).

(34) *Matsaha* : en langue anjouannaise, paysan. Pluriel : *wa-matsaha*. Dans une communication orale, M. Deschamps, éminent malgachisant, a rapproché *matsaha* de *saha*, mot malgache, en dialecte merina : la compagne, les champs (R.R.P.P. Albinal et Malzac, *Dictionnaire malgache-français*, 5^e édition, Paris, 1955).

Conclusion : l'amorce du développement

Par ordre d'apparition dans l'histoire comorienne des différents facteurs du développement, le premier élément qui compte dans le développement d'Anjouan, est d'ordre technique. On a mis l'accent sur le caractère primitif des techniques de l'agriculture et de l'élevage. On ne veut pas, par cette qualification de primitivité, porter un jugement de valeur sur des œuvres de civilisation. On constate des différences culturelles, on s'efforce d'examiner s'il peut y avoir des rapports entre elles, on ne juge pas les traits de culture d'un peuple, ni les différences qu'ils présentent avec d'autres.

La seule chose que l'on puisse avancer est que des techniques, différentes de celles que les populations appliquent dans la vie traditionnelle d'Anjouan, peuvent produire davantage de « biens » avec une même quantité de terre ou de matières premières, et une même quantité de travail humain. C'est cette différence qui fait qu'une technique peut être plus primitive qu'une autre. On se gardera également, et provisoirement, d'affirmer que produire une plus grande quantité de denrées est un bien ou un mal.

Les techniques traditionnelles constituent le fait le plus ancien des Comores, techniques confrontées avec les réalités géographiques du pays, ses ressources naturelles, la richesse des sols, mais aussi leurs pentes excessives qui devraient condamner bien des surfaces aux herbages et à la forêt.

Un fait presque contemporain de l'apparition des techniques : le dernier peuplement de l'île avec sa juxtaposition de groupes ethniques différents, « Arabes » habitant les villes et possesseurs du sol, populations les plus anciennes refoulées dans les « hauts », esclaves amenés de la côte orientale d'Afrique et groupés dans les faubourgs des villes ou en hameaux sur les propriétés pour cultiver les terres des nobles des cités (35).

(35) Quoique les nobles d'Anjouan s'estiment de descendance arabe, la plupart des familles sont arrivées après un plus ou moins long séjour sur la côte orientale d'Afrique, dans les cités swahili de

Un fait plus récent est l'installation de la colonisation européenne qui se marque encore, à Anjouan, par la forte implantation des deux firmes.

Nobles d'un côté et entreprises de colonisation de l'autre, ont approprié la quasi-totalité de la terre. Les firmes qui sont venues après les nobles ont aussi approprié des domaines de ces derniers. Mais les communautés villageoises possédaient des terroirs autour de leur habitat, que les terres aient été affectées par les firmes aux villages de leur domaine, ou que les propriétaires citadins aient toléré les cultures vivrières des habitants des villages voisins.

Le fait essentiel et récent est le fort accroissement démographique. Les villages s'enflent démesurément, les grandes maisons de Mutsamadu se divisent en appartements plus petits, les terres traditionnellement allouées aux villages deviennent insuffisantes eu égard au niveau technique de l'agriculture traditionnelle. Alors, les villages de la baie d'Anjouan, qui sont environnés des terres des propriétaires citadins, les convoitent et les revendiquent (36).

Il est vrai aussi que les firmes ne se sont pas installées sur n'importe quelle terre. Elles ont pris la succession des plantations de sultans ou d'Européens qui avaient installé leurs domaines sur des sites de choix ; cuvette de Patsi, plaine de Pomoni, plaine de Bambao M'Tsanga et de Marahani. Elles se sont aussi installées ailleurs et elles ont enlevé les plus belles terres à certains villages. Mais il y avait alors de l'espace pour que le village se dédommage. A présent que ces villages ont grossi, les terres dont ils disposent et que l'institution des « réserves » a entérinées au cours des deux « réformes » de 1929 et de 1949-53 sont insuffisantes. Aussi rappellent-ils les vieilles dépossessiones et ils revendiquent les anciens terroirs.

Mogadiscio à Zanzibar et Kilwa, et elles ont dû se métisser sur place. La présence d'Indonésiens sur la côte orientale d'Afrique n'est pas niée. En outre, d'où venaient-ils : du Yemen, d'Hadramaout, de Chiraz, de Bagdad ; en fait, autant Irakiens et Persans qu'« Arabes ». Plutôt que de noblesse arabe, il faudrait parler de noblesse swahili.

- (36) Avec les résultats du recensement I.N.S.E.E. de 1958 et l'aide du Service malgache de Statistique, nous pouvons estimer à 3,2% le taux annuel d'accroissement de la population d'Anjouan.

Le problème du développement d'Anjouan est un problème de survie. Il se pose d'abord parce que, compte tenu de la densité actuelle et de l'accroissement de la population, il importe d'accroître les ressources. C'est en ce sens que des techniques moins primitives ne sont ni un bien, ni un mal, mais une nécessité.

Le développement d'Anjouan est aussi nécessaire parce que l'île est prise, qu'on le veuille ou non, dans un courant international d'aspiration à une meilleure vie matérielle. Cela est ressenti dans les villages, par les jeunes en particulier. Et il est impensable qu'avec la facilité des communications actuelles, les mouvements entre les villes et la brousse, la mobilité des populations villageoises, des hommes en particulier, cette aspiration n'atteigne pas les villages.

Les populations d'Anjouan vivent encore d'une manière générale dans une économie qui reste très largement traditionnelle. Les techniques, les cadres sociaux de la production vivrière, les habitudes de consommation, demeurent typiquement anjouannaises. Mais les techniques autochtones, les cultures vivrières, les terres qui supportent ces productions traditionnelles sont insuffisantes pour couvrir les besoins en subsistances des familles paysannes.

La pénétration de l'économie moderne se fait par la recherche de gains monétaires qui réajustent les ressources aux besoins et redressent le déséquilibre actuel de l'économie traditionnelle.

Les cultures riches, vanille en particulier, qui se répandent peu à peu dans les campagnes, l'emploi sur les plantations, la recherche d'occupations rémunérées quelles qu'elles soient, que l'on a qualifié « d'activités de fortune », constituent autant de moyens pour les familles paysannes d'obtenir de l'argent. Cela va jusqu'à l'exode vers Madagascar. Chacune de ces solutions constitue une réponse à la situation actuelle des populations. Quelle peut être leur validité ?

En soi, l'économie de plantations basée sur le développement de cultures industrielles d'exportation de haut rapport, très intensives et incorporant beaucoup de travail, constitue une meilleure chose que le cycle des cultures vi-

vières traditionnelles. Elle devrait être susceptible d'assurer la subsistance d'une masse de population beaucoup plus importante sur des surfaces plus réduites. Mais la création d'une telle économie, pour être avantageuse à la population, requiert plusieurs conditions : la recherche de cultures de hauts rapports, de haute productivité et qui incorporent dans leur production un fort coefficient de travail.

On connaît de telles cultures, comme celle de l'ylang-ylang, mais elles posent des problèmes de débouché sur le marché international. En outre, les terres doivent être utilisées dans des conditions optimum et non sous-exploitées ou sur-exploitées. Par ailleurs, toute la capacité de main-d'œuvre requise doit être employée et, enfin, un problème de répartition doit être résolu qui assure une plus juste rémunération du travail.

En fait, les conditions ne sont pas réalisées qui permettraient le développement d'une économie de plantations rationnellement organisées par les firmes actuelles. Les paysans qui sont relativement peu nombreux à être employés par elles, eu égard au volume de la population active, et qui sont payés à des taux de salaires qu'ils estiment trop bas, ne voient pas les avantages d'un tel système. Ils sont « polarisés » par les terres, souvent meilleures, sur lesquelles les femmes ne peuvent pas, faute de les posséder, pratiquer les cultures vivrières nécessaires pour accroître les subsistances ; ils sont aussi polarisés par les herbages qui se développent dans les plantations de firme et qu'ils feraient pâturer par leur bétail s'ils ne devaient pas encourir de sanctions. Et le climat politique va dans le sens d'une réduction des domaines des firmes.

Les cultures paysannes d'exportation, vanille en particulier, constituent une autre solution. On a noté le rôle initial de l'administration et de l'une des deux Sociétés (la N.M.K.L.) dans le développement de cette spéculation. Mais les baisses qui, en 1960 et 1961, ont été enregistrées sur les prix de la vanille, baisses dues aux fluctuations des cours mondiaux répercutés sur les producteurs, ne sont-elles pas de nature à freiner le développement de telles innovations ?

Reste l'émigration des jeunes hommes et des adultes à

Madagascar, de Majunga à Diégo-Suarez. Elle affecte essentiellement le Sud d'Anjouan (Nioumakélé). Dès qu'ils ont réuni les ressources nécessaires ou lorsqu'ils sont recrutés par une entreprise sucrière, les hommes partent laissant parfois une famille. Ils séjournent à Madagascar plusieurs années, fondent souvent une famille avant qu'ils retournent aux Comores. Au retour, la famille anjouanaise bénéficie des gains que l'émigrant a accumulés, mais avant son retour, il n'envoie d'argent que très rarement, pour un mariage par exemple.

Dans ces conditions, les mouvements actuels d'émigration hors de l'île apportent assez peu au pays.

En fait, le problème du développement d'Anjouan ne peut recevoir de solution que lorsqu'on aura fait le tour des aptitudes de la population aux innovations, au progrès et à l'esprit d'entreprise, et lorsqu'on aura décelé les blocages et les freins d'ordres sociaux qui limitent l'épanouissement de ces aptitudes.

CL. ROBINEAU.

REFERENCES

- M.A.M. ANGOT, « Grammaire anjouanaise », *Bulletin de l'Académie malgache*, tome XXVII, Tananarive, 1946, p. 89 à 123.
- L. AUJAS, « Notes historiques et ethnographiques sur les Comores », *Bulletin de l'Académie malgache*, tome IX, année 1911, pp. 125 à 141, et année 1912, Tananarive.
- H. BAUMANN et D. WESTERMANN, *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, Payot, Paris, 1957.
- R. BARRE, *Economie politique*, Presses Universitaires de France, Paris, 1957, (2 volumes).
- H. DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Berger-Levrault, Paris, 1961.
- U. FAUREC, *L'Archipel aux Sultans batailleurs*, Imprimerie Officielle, Tananarive, 1942.
- GEVREY, *Les Comores*, Pondichéry, 1870.
- A.G. HAUDRICOURT et L. HEDIN, *L'homme et les plantes cultivées*, Gallimard, Paris, 1943.
- H. ISNARD, « L'Archipel des Comores », *Cahiers d'Outre-Mer*, n° 2, Janvier-Mars 1953, Bordeaux.
- J. MANICACCI, *L'Archipel des Comores*, Imprimerie Officielle, Tananarive, 1939.
- G.P. MURDOCK, *Africa*, New-York, 1959.
- Fr. PERROUX, *Cours d'Economie politique*.
- A. REPIQUET, *Le Sultanat d'Anjouan*, Challamel, Paris, 1902.
- Ch. ROBEQUAIN, *Madagascar et les bases dispersées de l'Union Française*, Presses universitaires de France, Paris, 1958.
- E. VIENNE, *Notice sur Mayotte et les Comores*, Paris, 1900.

24 MAIS 1964

CAHIERS DE L'INSTITUT DE SCIENCE ÉCONOMIQUE APPLIQUÉE

Directeur : François PERROUX

HUMANITÉS (6)

Économie, Ethnologie, Sociologie

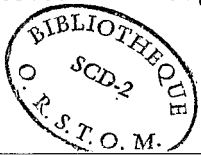
Directeur : J. POIRIER

J.P. : Avant-Propos.
 Pierre P. GRASSÉ : Les phénomènes sociaux chez les animaux.
 LÉ THANH KHÔI : Colonisation et lutte pour l'indépendance — Un essai d'interprétation économique et sociale.
 J. CUISINIER : Islam et matriarcat à Minangkabau.
 Cl. ROBINEAU : Approche économique d'Anjouan.
 J. EMMANUEL-BLAZY : La Turquie en 1962. — Aperçu de la situation économique.
 S. BENSIDOUN : Contrôle de l'eau et communauté agraire en Islam.

Suppl^t N° 139 — JUILLET 1963 — Publication mensuelle — (V, N° 6)

I. S. E. A.

35, Boulevard des Capucines - PARIS (2^e)



O. R. S. T. O. M. Fonds Document

N° : 22136

Cote : B